

CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRELACS

Avant la séance officielle du Conseil Municipal, les élus d'Entrelacs étaient conviés à participer à la présentation du Conseil Municipal Jeunes à compter de 19 h 00.

Monsieur Bernard MARIN a accueilli les jeunes de ce conseil en les félicitant tout d'abord pour leur élection. Monsieur Claude GIROUD a rappelé au CMJ le contexte de la création de la commune nouvelle, issu du souhait de 6 communes de se regrouper et de travailler ensemble au travers de leurs élus. Enfin Madame Françoise BAISET-BOYRIES en charge d'accompagner et de suivre ce CMJ a remercié chaleureusement ces jeunes qui étaient nombreux à s'être présentés aux élections.

Les jeunes élus au CMJ ont pris la parole devant les élus, leurs parents conviés pour l'occasion et la presse.

Ils ont ainsi pu se présenter, exprimer ce qu'ils aimaient à Entrelacs et exposer leurs motivations pour réaliser des projets qui permettent d'améliorer la Commune.

Leurs principales motivations portent sur la protection de l'environnement (comme prévoir des poubelles sur les places de village, réaliser des cheminements piétonniers et sécurisés...) et sur le lien social entre les générations. Sur ce dernier point, plusieurs enfants ont dit leur intérêt de rencontrer les pensionnaires de l'EHPAD d'Albens pour échanger avec ces personnes et partager des moments conviviaux (cuisine, jeux...).

Le travail au sein de ce Conseil Municipal Jeunes sera organisé en trois Commissions : Environnement, Animation-Culture et Solidarité. Les réunions seront mensuelles et auront lieu le mercredi après-midi.

Compte rendu Séance du 27 mars 2017

Convocation du : 21 mars 2017

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le VINGT SEPT MARS,

Le Conseil Municipal d'Entrelacs dûment convoqué s'est réuni à 20 heures 15 en session ordinaire à Mairie d'Entrelacs sous la présidence de Monsieur Bernard MARIN, Maire.

PRESENTS : Bernard MARIN, Claude GIROUD, Yves GRANGE, Christophe DERIPPE, Jean-François BRAISSAND, Henri GARNIER, Marie-Dolorès REVIL, Claude ABRY, Joëlle PILLET, Christian ANDRÉ, Françoise BAISET-BOYRIES, Arlette BELLEVEGUE, Fabien BERTHET, Monique BIENFAIT, Patrick BORNENS, Aline BRETON, Hélène BRUDER, Jean-Jacques BUGNARD, Ludovic BUSSARD, Martine CLARET, Hervé COLLET, Séverine DEJEUX, Jacques DEVERS, Gilbert DUCLOZ, Michel DUCROZ, Eric DURET, Myriam FORRAT, Frédérique GALBAN, Monique GARCIAZ, Monique GERBELOT, Chrystel GINET, Serge GIRARD, René LAMBERT, Marie-Noëlle MAYEN, Michelle MESSAGEOT, Jean-Claude MIGUET, Christine MILLIOZ, Annie MIRABE, Lionel QUAY, Anthony RAISIN, Jean-Christophe RASSAT, Isabelle RENAUD, Cécile REY, Jean-François RINALDI, Jean-Luc ROSSILLON, Bernard SERPOLLET, Roland TOINET, Martine TOUSSAINT.

EXCUSES avec procuration : Dominique SARDET à Claude GIROUD, Jean LEBLOND à Christophe DERIPPE, Marie-Thérèse MERTZ à Isabelle RENAUD, André ORTOLLAND à Bernard SERPOLLET, Marie-Christine PAGET à Jean-François RINALDI.

ABSENTS OU EXCUSES : Dominique SARDET, Hervé ANDRÉ, Jean-Luc BICAND, Fernand BONTRON, Jean-Paul BONTRON, Virginie BOUVIER, Ginette COGNARD, Florence DUCHENE, Alain DUPANLOUP, Gilbert FARNIER, Aurélie FINNAZ, Hervé GROS, Jean-Marc GUIGUE, Aurélie JOLY, Jean LEBLOND, Gérard LEGER, Sandrine LERDA, Isabelle LERGES, Jean MARIE, Danièle MAZZACANE, Marie-Thérèse MERTZ, Patricia NEHLIG, Jean-Luc NONGLATON, André ORTOLLAND, Marie-Christine PAGET, Régis PETELLAT, Laurent PROFIT, Carine PRUNIER, Jean-Paul SIMON, Michel TRIQUET, Patrick TRUCHE, Michel VERGUET.

MB

1. Désignation d'un secrétaire de séance - 2017-03-031

Mme Monique BIENFAIT a été élue secrétaire de séance.

Précision sur l'ordre du jour - 2017-03-031-1 : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « *Fixation des tarifs du Service Enfance Jeunesse pour la période des vacances de printemps et pour le repas du 8 avril 2017* ».

Détail des votes :

Pour : 53 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Adoption du compte rendu de la séance du 6 mars 2017

Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu de la séance du 6 mars 2017

2. Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales

- ✓ Décision n° 2017/017 : Demande de subvention au titre de la DETR 2017 pour la réhabilitation du bâtiment « Mairie » au Chef-Lieu de la commune déléguée de Saint-Girod. Le montant estimatif des travaux et maîtrise d'œuvre s'élève à 315.000,00 €.

Arrivée de Fernand BONTRON, Aurélie JOLY et Jean-Paul SIMON

3. Affaires relevant des Finances

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 du budget principal (rapporteur Claude GIROUD) – 2017-03-031-2 et 2017-03-031-3

Monsieur Claude GIROUD présente le compte administratif de l'exercice 2016 du budget général et précise que la commune d'Entrelacs est en bonne santé financière, permettant ainsi de présenter un budget primitif prévoyant des crédits importants pour l'investissement dans chaque commune déléguée. Il rajoute que créer cette commune nouvelle a été utile et nécessaire pour faire évoluer notre territoire. Il remercie les services administratifs et les membres de la commission finances pour le travail accompli pour la préparation des documents budgétaires présentés.

Il informe le conseil municipal que les comptes administratif et de gestion sont en concordance et font apparaître les résultats suivants :

YB

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	0,00	0,00	-1 875 897,18	2 508 096,82	632 199,64
Fonctionnement	0,00	2 084 465,80	2 649 002,05	2 084 465,80	2 649 002,05
TOTAL I	0,00	2 084 465,80	773 104,87	4 592 562,62	3 281 201,69
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II + III	0,00	2 084 465,80	773 104,87	4 592 562,62	3 281 201,69

Il invite ensuite l'assemblée à statuer.

Monsieur Bernard MARIN se retire lors de ce vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECLARE que le compte de gestion du BUDGET GENERAL D'ENTRELACS dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Détail des votes :

Pour : 56 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Résultats du compte administratif 2016 du budget général ;

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		6 735		2 508 096,82		2 508 096,82
Opérations de l'exercice	4 086 488,50	490,55	5 404 307,77	3 528 410,59	9 490 796,27	10 263
TOTAUX	4 086 488,50	490,55	5 404 307,77	6 036 507,41	9 490 796,27	12 771
Résultats de clôture		2 649 002,05		632 199,64	-	3 281 201,69
Restes à réaliser			1 273 929,37	198 036,00	929,37	198 036,00
TOTAUX CUMULES	-	2 649 002,05	1 273 929,37	830 235,64	929,37	3 479 237,69
RÉSULTATS DEFINITIFS		2 649 002,05	443 693,73			2 205 308,32

MB

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Détail des votes :

Pour : 55 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Arrivée de Jean-Luc BICAND et Jean-Marc GUIGUE

Vote du budget primitif 2017 (rapporteurs Claude GIROUD et Bernard MARIN)

Monsieur Claude GIROUD rappelle que le transfert de services à la commune tels que la politique enfance-jeunesse, la petite-enfance, la bibliothèque et les services techniques entraînent une augmentation significative des charges de personnel sur le budget 2017. Toutefois, les prévisions émises par la commission finances présentent un budget 2017 avec un autofinancement de plus de 1.300.000,00 €, permettant ainsi de prévoir les crédits nécessaire en investissements pour des travaux sur l'ensemble des communes déléguées.

Monsieur Bernard MARIN souligne qu'il faut néanmoins garder une certaine prudence sur l'avenir et anticiper les baisses de dotations de l'état qui se poursuivront très certainement. Pour cela il propose que les cessions d'actifs qui auront lieu sur cette année 2017 et qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription de recette au budget primitif soient prioritairement affectées au rachat de biens immobiliers portés par l'EPFL au profit de la Commune d'Entrelacs.

Les propositions du BP 2017, équilibrées en dépenses et en recettes se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

Globalement la section de fonctionnement s'établit à 6 920 269 € avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de 1 251 091 et des dotations aux amortissements pour 84 050 € (-36 000 € d'opérations d'ordre en recette de fonctionnement) qui génère un autofinancement prévisionnel de 1 299 141 €.

Dépenses de fonctionnement :

- **Chapitre 011 charges à caractère général** : 1 497 650€ : + 17.33 % par rapport au BP 2016 soit 221 224 € en plus qui s'expliquent notamment par 193 912 € issus des nouvelles charges liées aux transferts de compétences, le solde de la variation 27 312 € étant dû à une augmentation nette des dépenses de 1.82 %
- **Chapitre 012 frais de personnel** : 3 374 853 € +66.37% par rapport au BP 2016 soit 1 346 398 € liés aux transferts de compétences (+ 40 agents) pour environ 750 000 € titulaires et 287 000 € non titulaires, variation de la cotisation d'assurance de +64 K€, création d'un poste de policier municipal +24K€, remplacement congé maladie et absence congé payé + 87 K€, + 11 K€ et création poste agent administratif lié aux compétences transférées + 24 K€ variations auxquelles s'ajoutent les revalorisations indiciaires des différentes catégories.
- **Chapitre 014 Atténuation de produits** : 125 000 € constitués par le prélèvement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

MB

- **Chapitre 65 autres charges de gestion courante** 361 711 € soit 117 354 € en moins liés notamment au transfert de la contribution au SDIS vers Grand Lac
- **Chapitre 66 charges financières** : 192 014 € constitués par 205 000 de charges d'intérêts de la dette diminuée des ICNE et de 34 055 € pour les frais de portage EPFL.

Recettes de fonctionnement :

Les dotations n'ont pas encore été notifiées par les services de l'Etat, le DGF est inscrite pour un montant de 740 712 € conforme à ce qui a été établi pour le DOB.

- **Chapitre 013 atténuation de charges** : 78 915 € (remboursement de charge de personnel par le biais de mise à disposition, et remboursement arrêts maladie...)
- **Chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses** : 1 071 618 € dont environ 624 000 € issus des redevances des services transférés au 1^{er} janvier 2017 (Service jeunesse, petite enfance, bibliothèque).
- **Chapitre 73 impôts et taxes** : 4 227 913 € dont 2 242 641 € de taxe foncière et d'habitation, et 1 408 945 € d'attribution de compensation versée par Grand Lac.
Les attributions de compensations (issues des transferts de compétences) sont constituées de la façon suivante :
 - o 937 157 € liés au transfert de la fiscalité professionnelle en 2016 à la CCCA
 - o 273 915 € liés aux « détransferts » CCCA vers Entrelacs (compétences petite enfance et enfance jeunesse, bibliothèque, subventions....)
 - o 197 873 € liés à la perte TH part départementale
- **Chapitre 74 dotations, subventions et participations** : 1 248 888 € Les dotations n'ont pas encore été notifiées par les services de l'Etat, le DGF est inscrite pour un montant de 740 712€ conforme à ce qui a été établi pour le DOB.
- **Chapitre 75 autres produits de gestion courante** : 248 935 € de revenu des immeubles (loyer des entreprises et des appartements propriété de la commune)
- **Chapitre 042 opérations d'ordre** : 30 000 € pour les travaux en régie et 6 000 € de recette de FCTVA

MB

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE

Art	Description	BP 2016	BP 2017
011	Charges à caractère général	1 295 251	1 497 650
012	Charges de personnel et frais ass.	2 028 455	3 374 853
014	Atténuation de produits	128 300	125 000
65	Autres charges de gestion courante	487 241	361 711
	Total des dépenses de gestion courante	3 939 247	5 359 214
66	Charges financières	311 542	192 014
67	Charges exceptionnelles	30 987	7 900
022	Dépenses imprévues	29 668	26 000
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 311 444	5 585 128
023	Virement à la section investissement	1 485 297	1 251 091
042	Opérations d'ordre entre sections	55 433	84 050
043	Op. ordre intérieur de section	0	0
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 540 730	1 335 141
	TOTAL DEPENSES	5 852 174	6 920 269
002	Déficits antérieurs reportés	0	0
013	Atténuation de charges	54 500	78 915
70	Produits des services	395 400	1 071 618
73	Impôts et taxes	3 975 740	4 227 913
74	Dotations, subventions, participations	1 210 411	1 248 888
75	Autres produits de gestion courante	315 000	248 935
	Total des recettes de gestion courante	5 951 051	6 876 269
76	Produits financiers	0	0
77	Produits exceptionnels	24 851	8 000
78	Reprises sur amortissement et provision		
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 975 902	6 884 269
042	Opérations d'ordre entre sections	102 272	36 000
043	Op. ordre intérieur de section	0	0
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	102 272	36 000
	RECETTES DE L'EXERCICE	6 078 174	6 920 269
002	Excédents antérieurs reportés	0	0
	RECETTES DE L'EXERCICE avec excédent	6 078 174	6 920 269
	AUTOFINANCEMENT (Vir. investissement + amortis	1 540 730	1 335 141

Section d'investissement

Un crédit prévisionnel de 1 251 091 € est inscrit au titre du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT						
VUE d'ENSEMBLE						
Art.	Libellé	BP 2016	CA 2016	RAR	Prop. Budget	Budget total
	DEPENSES	7 604 241	5 404 307,77	1 273 929,37	4 206 635	5 534 035
010	Stocks	0	0,00	0,00	0	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	27 498	3 960,00	23 538,00	37 000	60 538
204	Subv. Equipements versée (sauf opérations)	185 000	73 541,32	80 000,00	0	80 000
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	54 765	54 714,71	0,00	50 400	50 400
22	Immobilisations reçues en affectations sauf opérations	0	0,00	0,00	0	0
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	153 741	75 065,63	46 129,92	437 908	484 038
23	Immobilisations en cours : opérations	5 867 483	3 838 674,37	1 124 261,45	3 077 327	4 201 588
	Total des dépenses d'équipements	6 288 487	4 045 956,03	1 273 929,37	3 602 635	4 876 564
10	Reprises sur apports, dotations et réserves	400 000	400 000,00	0,00	24 000	24 000
13	Reprises sur subvention d'équipement	0	0,00	0,00	0	0
16	Remboursement d'emprunts	747 262	745 194,64	0,00	544 000	544 000
18	Comptes de liaisons	0	0,00	0,00	0	0
26	Participations et créances rattachées	0	0,00	0,00	0	0
27	Autres immos financières	0	0,00	0,00	0	0
020	Dépenses imprévues	26 292		0,00		53 470
	Total des dépenses financières	1 173 554	1 145 194,64	0,00	568 000	621 470
458xxx	Opérations pour compte de tiers	112 200	110 899,00	0,00	0	0
	Total des dépenses réelles d'investissement	7 574 241	5 302 049,67	1 273 929,37	4 170 635	5 498 035
040	Opération d'ordre entre sections	30 000	102 258,10	0,00	36 000	36 000
041	Opération patrimoniales	0	0,00	0,00	0	0
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 000	102 258,10	0,00	36 000	36 000
001	Déficit d'investissement reporté	0	0,00	0,00	0	0
	RECETTES	7 676 795	3 528 410,59	198 036,00	5 335 999	5 534 035
010	Stocks	0	0,00	0,00	0	0
13	Subventions d'équipements reçues	100 049	27 063,18	71 696,00	114 656	186 352
16	Emprunts auprès d'établissements de crédit	0	755,00	0,00	0	0
	Total des recettes d'équipements	100 049	27 818,18	71 696,00	114 656	186 352
10	Dotations Fonds divers Réserves hors 1068	1 310 000	1 344 435,93	0,00	605 000	605 000
1068	Excédents de Fonctionnement	2 084 466	2 084 465,80	0,00	2 649 002	2 649 002
18	Compte de liaison	0	0,00	0,00	0	0
26	Participations et créances rattachées	0	14 505,60	0,00	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0,00	0,00	0	0
024	Produits des cessions	5 354	0,00	0,00	0	0
	Total des recettes financières	3 399 821	3 443 407,33	0,00	3 254 002	3 254 002
458xxx	Op. compte de tiers (enf réseau st-Germ)	126 340	0,00	126 340,00	0	126 340
	Total des recettes réelles d'investissement	3 626 210	3 471 225,51	198 036,00	3 368 658	3 566 694
021	Virement de la section de fonctionnement	1 487 056	0,00	0,00	1 251 091	1 251 091
040	Opérations d'ordres entre sections	55 433	57 185,08	0,00	84 050	84 050
	Total des recettes d'investissement de l'exercice	5 168 698	3 528 410,59	198 036,00	4 703 799	4 901 835
001	Excédent d'investissement reporté	2 508 097	0,00	0,00	632 200	632 200
	Total des recettes avec Excédent	7 676 795	3 528 410,59	198 036,00	5 335 999	5 534 035

Les principaux travaux prévus pour l'année 2017 sont :

- **Section d'investissement** équilibrée en recettes et en dépenses à la somme de 5 534 035 € qui comprend notamment les restes à réaliser pour 1 273 929,37 € en dépenses et 198 036 € en recettes.
- Les nouveaux crédits s'élèvent donc à 4 260 105 € Le remboursement du capital des emprunts s'élève à 544 000 € (compte 1641) et à 81 000 € pour le capital à rembourser auprès de l'EPFL dans le cadre des portages fonciers (compte 238).

MB

Les **principaux** investissements prévus pour Entrelacs, pour ne citer que les plus importants financièrement (supérieur à 50K€) sont notamment :

- En matière de bâtiments :
 - 160 K€ en non affecté pour la mise en œuvre du programme d'accessibilité des bâtiments publics.
 - 92 K€ pour la sécurisation des écoles d'Entrelacs (crédits répartis sur les opérations 101 à 106) et des multi accueils (opérations 141 et 142)
 - 66 K€ la construction du four de Braille à Albens.
 - 118 K€ (APCP) (opération 111) : pour la réhabilitation de la maison des associations d'Albens
 - 189 K€ pour la réfection du toit du Centre Administratif d'Entrelacs et équipement informatique
 - 268 K€ pour l'aménagement d'une salle de classe en bureau-accueil de la mairie déléguée de Saint-Girod et aménagement d'un appartement.
 - 106 K€ bâtiment des services techniques : mise aux normes de la station de lavage, acquisition de matériel ...
 - 465 K€ (opération 210) : réhabilitation de la fruitière par la création d'appartements à Cessens.
 - 310 K€ (RAR) (opération 930) solde des marchés de construction du groupe scolaire l'Albanaise (Albens)
 - 60 K€ travaux de rénovation des appartements dans la gendarmerie (Albens)
- En matière de réseaux et sécurité incendie et vidéo protection :
 - 69K€ : Enfouissement des réseaux secs à Ansigny à Albens en RAR
 - 114 K€ (APCP) : pour de la vidéo protection
 - 57K€ (APCP) étude et travaux d'aménagement de la place de Mognard
 - 144 K€ acquisition de terrains et aménagement d'une ZAC (St Germain la Chambotte)
 - 439 600 € (opération 115) pour la voirie d'Entrelacs, dont 144 000 € pour les travaux d'enrobé, sont également prévus des crédits pour la requalification de la route des Grands Chênes (Albens), la création de cheminements piétonniers (Albens, Epersy/Mognard, St Germain), la création de trottoirs (entrée d'agglomération) sur la rue du Revard (Albens), du soutènement de voirie et pose de glissière de sécurité (St Girod)...
 - 73 156 € (opération 118) réalisation d'une réserve incendie à Cessens
 - 61 K€ € (opération 120) une réserve incendie sur Epersy
 - 679 K€ € (APCP) (opération 121) : travaux d'aménagement projet la « Vie du Cher » à Epersy
- En matière d'équipement sportif et aires de jeux :
 - 141K€ (opération 108) réfection du 3^{ème} court de tennis à Albens en RAR et réfection des courts 1 et 2
 - 56 K€ (opération 112) pour la mise aux normes de l'éclairage du terrain de foot
 - 56 K€ (opération 965) solde du marché pour les travaux Montée de Bacchus et installation d'une aire de jeux (Albens)

En recette d'investissement, le FCTVA est évalué à 500 K€, il porte sur le réalisé n depuis le passage en commune nouvelle et se cumulera pour la dernière année avec le FCTVA des communes déléguées qui ne bénéficiaient pas du FCTVA dans le cadre du plan de relance. Il n'y a pas de recours à l'emprunt.

La taxe d'aménagement est évaluée à 105 K€
Aucun produit de cession n'a été prévu sur ce budget
Le total des subventions d'équipement notifiées à ce jour s'élève à 186 K€

2017-03-032 - Vote des taux d'imposition 2017

Monsieur Bernard MARIN rappelle que l'intégration d'Entrelacs dans la nouvelle Communauté d'Agglomération Grand Lac a des incidences sur les taux d'imposition de la commune d'Entrelacs.

Ces incidences sont le fruits d'accords financiers intervenus lors des négociations pour l'intégration de la CCCA, ils portent sur :

- L'application des taux CALB à l'ensemble de communes rejoignant la CA Grand Lac
- En matière de taxe sur le foncier bâti, Entrelacs s'engage à augmenter son taux de la moitié de celui précédemment appliqué par de la CCCA (5.22 soit 2.61)
- Comme attribution compensatrice, Grand Lac reverse la part départementale de la TH qui lui est restitué mais diminuée de la recette supplémentaire issue de l'augmentation du TFB d'Entrelacs.

Monsieur Bernard MARIN complète son propos en précisant que les contribuables d'Entrelacs vont également connaître un profond changement en ce qui concerne le paiement du la collecte des ordures ménagères. En effet à compter du 1^{er} janvier 2017, avec l'intégration à Grand Lac, la redevance d'ordure ménagère précédemment appliquée par la CCCA va être remplacée par une taxe sur les ordures ménagères qui sera adossée à la taxe foncière et donc calculée en fonction de la valeur locative moyenne.

Enfin Monsieur Bernard MARIN présente au conseil municipal une simulation d'une feuille d'imposition en TH et en TF, pour une propriété correspondant à la valeur locative moyenne sur Entrelacs, les résultats des simulations laissent apparaître en moyenne une diminution de la pression fiscale sur le contribuable.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les taux d'imposition de 2016 comme suit :

▪ Taxe d'Habitation	9.80 %
▪ Taxe du Foncier Bâti	25.36 %
▪ Taxe du Foncier Non Bâti	32.35 %
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour les formalités nécessaires à cet effet.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

2017-03-033 : Affectation du résultat

Vu les dispositions applicables en ce qui concerne l'affectation des résultats dans le cadre de la comptabilité M14,

Vu le compte administratif du budget général de l'exercice 2016, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'affecter au compte 1068 en section d'investissement, la somme de 2.649.002,05€ pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement tant pour les réalisations 2017 que pour les restes à réaliser reportés en 2017.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

2017-03-034 : Autorisation de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Vu le budget primitif 2017,

Vu des AP/CP 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- PRECISE que les AP/CP n°003/2016, n°005/2016, n°009/2016, n°010/2016, n°011/2016 ne sont pas reprises dans le tableau des AP/CP 2017 car l'ensemble des crédits nécessaires aux programmes concernés sont inscrits au BP 2017,
- DECIDE de valider le tableau des AP/CP 2017 joint à la présente délibération,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2016 du service de l'eau (rapporteur Claude GIROUD)

Monsieur Claude GIROUD informe le conseil municipal que les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2016 pour le service de l'eau sont en concordance et font apparaître les résultats suivants :

HB

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2015	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2016	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016
I - Budget principal					
Investissement	0.00	0.00	135 268,07	64 198,37	199 466,44
Fonctionnement	0.00	150 000,00	168 458,91	160 833,55	179 292,46
TOTAL I	0.00	150 000,00	303 726,98	225 031,92	378 758,90
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0.00	150 000,00	303 726,98	225 031,92	378 758,90

Il invite ensuite l'assemblée à se prononcer.

Monsieur Bernard MARIN se retire lors de ce vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DECLARE que le compte de gestion du BUDGET ANNEXE du SERVICE DE L'EAU D'ENTRELACS dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Vote du budget du service de l'eau 2017

Le budget annexe de l'eau s'équilibre en section d'exploitation à 633.293,46 € et se présente comme suit :

Résultats du compte administratif 2016 du budget annexe du service de l'eau

EXPLOITATION		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)	DEPENSES ou DEFICIT (4)	RECETTES ou EXCEDENTS (4)

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		10 833,55		64 198,37		75 031,92
Opérations de l'exercice	455 636,09	624 095,00	90 969,81	226 237,88	546 605,90	850 332,88
TOTAUX	455 636,09	634 928,55	90 969,81	290 436,25	546 605,90	925 364,80
Résultats de clôture		179 292,46		199 466,44	-	378 758,90
Restes à réaliser			191 078,85	8 462,00	191 078,85	8 462,00
TOTAUX CUMULES	-	179 292,46	191 078,85	207 928,44	191 078,85	387 220,90
RESULTATS DEFINITIFS		179 292,46	- 16 849,59			196 142,05

MB

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Détail des votes :

Pour : 57 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

Vote du budget du service de l'eau

COMMUNE NOUVELLE D'ENTRELACS - 73 - BUDGET EAU	BP	2017
--	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	67 500,37	0,00	72 703,00		72 703,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	156 976,00	0,00	2 750,00		2 750,00
014	Atténuations de produits	52 000,00	0,00	95 000,00		95 000,00
65	Autres charges de gestion courante	123 000,00	0,00	311 364,00		311 364,00
	Total des dépenses de gestion des services	399 376,37	0,00	482 817,00		482 817,00
66	Charges financières	15 324,00	0,00	13 952,00		13 952,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	18 000,00		18 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	5 722,00		20 203,46		20 203,46
	Total des dépenses réelles d'exploitation	426 422,37	0,00	634 872,46		634 872,46
023	Virement à la section d'investissement (6)	50 000,00		50 000,00		50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	51 092,63		40 321,00		40 321,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	137 092,63		90 321,00		90 321,00
	TOTAL	563 515,00	0,00	633 293,46		633 293,46

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	633 293,46
--	------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestas de services, r	523 001,45	0,00	549 200,00		549 200,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes de gestion des services	523 001,45	0,00	549 200,00		549 200,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	200,00		200,00
	Total des recettes réelles d'exploitation	523 001,45	0,00	549 400,00		549 400,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)	29 680,00		13 601,00		13 601,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'exploitation	29 680,00		13 601,00		13 601,00
	TOTAL	552 681,45	0,00	563 001,00		563 001,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	70 292,46
--	-----------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	633 293,46
--	------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	64 720,00
--	-----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur ses dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

MB

Et en section d'investissements à 415.249,44 € et se présente comme suit :

COMMUNE NOUVELLE D'ENTRELACS - 73 - BUDGET EAU	BP 2017
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		191 078,85	151 845,00		352 923,85
	Total des opérations d'équipement	240 029,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	240 029,00	191 078,85	151 845,00		352 923,85
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00	0,00	34 724,59		34 724,59
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	33 582,00		13 599,59		13 599,59
	Total des dépenses financières	81 582,00	0,00	48 724,59		48 724,59
4681	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	321 611,00	191 078,85	210 689,59		401 848,44
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	29 680,00		13 601,00		13 601,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 680,00		13 601,00		13 601,00
	TOTAL	351 291,00	191 078,85	224 170,59		415 249,44

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 248,44

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
13	Subventions d'investissement		8 462,00	0,00		8 462,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		8 462,00	0,00		8 462,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)	150 000,00	0,00	109 000,00		109 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	150 000,00	0,00	109 000,00		109 000,00
4682	Total des op. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	150 000,00	8 462,00	109 000,00		117 462,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	50 000,00		50 000,00		50 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	61 092,63		45 321,00		45 321,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	117 092,63		95 321,00		95 321,00
	TOTAL	267 092,63	8 462,00	207 321,00		215 783,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	198 468,44
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	416 248,44

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	84 720,00
---	------------------

2017-03-035 : Affectation du résultat du service de l'eau

Vu les dispositions applicables en ce qui concerne l'affectation des résultats dans le cadre de la comptabilité M49,

Vu le compte administratif du budget général de l'exercice 2016, en concordance avec le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de maintenir en section d'exploitation la somme de 70.292,46 € - compte 002,
- DECIDE d'affecter au compte 1068 en section d'investissement, la somme de 109.000,00 € pour répondre au besoin de financement de la section d'investissement tant pour les réalisations 2017 que pour les restes à réaliser reportés en 2017.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

2017-03-036 : Avenant aux baux de location des appartements aux particuliers pour modifier les modalités de calcul des charges en raison du passage de la REOM en TOEM

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le traitement des services OM est géré par la CA Grand Lac et, de ce fait, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) devient la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cette taxe apparaîtra sur l'avis d'imposition des taxes foncières.

Certains baux de location d'appartenant faisant référence à l'acquittement des charges liées à la REOM, il convient d'établir des avenants afin de supprimer cette clause. La TEOM sera ensuite refacturée aux locataires, dès réception de l'avis d'imposition des taxes foncières.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits avenants,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

4. Affaires relevant de la Petite Enfance - Enfance - Jeunesse

2017-03-037 : Fixation des tarifs du Service Enfance Jeunesse pour la période des vacances de printemps

Le Service Enfance Jeunesse organise pour les vacances de printemps

- Un stage « TAGAD'ART » du 18 au 21 avril 2017 d'une durée de 4 jours en journée complète, pour les enfants de 6-11 ans, combinant des activités d'arts plastiques et d'équitation,
- Un stage « HIP HOP » du 24 au 26 avril 2017 sur 3 matinées pour les 8-15 ans.

Les tarifs proposés pour ces stages sont les suivants :

	TAGAD'ART	HIP HOP
QF A < 610 €	70.00 €	36.00 €
QF B de 611 € à 1100 €	80.00 €	38.00 €
QF C de 1101 € à 1450 €	90.00 €	40.00 €
QF D > 1450 €	100.00 €	42.00 €
Hors zone dont St Félix	130.00 €	45.00 €

Le Service Enfance Jeunesse organise également un repas festif le samedi 8 avril 2017 à la salle d'animation d'Albens :

Les tarifs proposés sont les suivants :

Boissons 2€ : Soda, canettes, bières 25cl, eau plate, gazeuse 1l, verre de vin	2€
Boissons 1€ : Café, thé, verre de jus	1€
Jeu de la pesée / participation	1 €
Boissons 10€ : bouteille 0.75cl vin rouge, rosé, blanc	10€
Entrée repas adulte	15€
Entrée repas enfant	10€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- INSTAURE les tarifs du Service Enfance Jeunesse relatifs aux stages « TAGAD'ART » et « HIP HOP » proposés pour les vacances de printemps ainsi que les tarifs pour la soirée du 8 avril 2017 comme indiqués ci-dessus,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

5. Affaires relevant des ressources humaines

2017-03-038 : Création de postes d'agent contractuel saisonnier

En raison du surcroît de travail occasionné par le fleurissement et l'entretien des espaces verts de la commune d'Entrelacs, et pour assurer la continuité des services durant les congés des agents, il est proposé de créer, les postes contractuels suivants :

- 2 x 2 postes d'une durée d'un mois pour les mois de juillet et août,
- 1 poste pour le remplacement du gardien de la salle d'animation pour une durée de 3 semaines
- 1 poste pour le remplacement de la secrétaire du service Enfance Jeunesse pour une durée d'un mois

- 2 postes pour l'entretien des locaux du centre de loisirs durant la période des vacances de printemps pour une durée quotidienne de 4.5 h, soit 22h50 par semaine du 18 au 28 avril 2017
- 1 poste pour l'entretien des locaux du centre de loisirs de La Biolle utilisé par le service enfance jeunesse d'Entrelacs pour une durée de 1.5 heures par semaine durant le temps scolaire jusqu'au 5 juillet 2017, dans le cadre du transfert de compétences de la communauté de communes vers la commune d'Entrelacs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de créer
 - 2x2 poste un poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée à temps complet pour les mois de juillet et août 2017,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial en contrat à durée déterminée à temps complet d'une durée de 3 semaines en remplacement de l'agent en charge du gardiennage de la salle d'animation,
 - 2 poste d'adjoint technique territorial à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 22.50 heures du 18 au 28 avril 2017,
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à durée déterminée pour une durée hebdomadaire de 1.5 heures, durant le temps scolaire jusqu'au 5 juillet 2017,
 - 1 poste d'adjoint administratif territorial à durée déterminée à temps complets pour une durée de 1 mois en remplacement de l'agent chargé du secrétariat du Service Enfance Jeunesse,
- PRECISE que la rémunération de ces agents sera calculée sur l'indice brut 347, indice majoré 325,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

2017-03-039 : Création d'un emploi service civique pour le développement du lien social et des actions d'animations en faveur des personnes âgées (rapporteur Joëlle PILLET)

La commune d'Entrelacs souhaite recourir à un emploi service civique dans le cadre du développement du lien social et des actions en faveur des personnes âgées, auprès de la Mission Locale Jeunes qui a l'agrément pour mettre à disposition un jeune entre 16 et 25 ans.

Le contenu de la mission doit être en lien avec un des domaines d'intérêt général dont le lien social et intergénérationnel avec les personnes âgées.

Une fiche de poste sera établie selon les besoins avec la Mission Locale Jeunes.

Un Service Civique est indemnisé 580 euros net par mois, sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine. L'Etat apportant une participation financière, il reste ainsi à la charge de la commune un coût mensuel d'environ 100 €.

La période est déterminée selon un quota disponible auprès de la Mission Locale Jeunes, qui définira la durée du recours au service civique, et pour un temps hebdomadaire de 24 heures (minimum requis par la loi).

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le recours à l'emploi d'un service civique,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

6. Affaires relevant de l'intercommunalité

2017-03-040 : Modification des statuts du SMIAC

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale de la Savoie et de la Haute-Savoie et conformément à la procédure décrite à l'article L5211-18 du CGCT, le comité syndical du SMIAC dont la composition est la suivante :

- Communes de BLOYE BOUSSY, ENTRELACS, MARCELLAZ-ALBANAIS, MARIGNY SAINT-MARCEL, MASSINGY, MOYE, RUMILLY et SALES,

a approuvé, en date du 10 mars 2017, les adhésions des communautés d'agglomération de « Chambéry Métropole – Cœur des bauges » et « Grand Annecy » et, en conséquence, a proposé une modification de ses statuts.

Après lecture des nouveaux statuts incluant les deux nouvelles entités, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- EMET un avis favorable à la modification des statuts du SMIAC, incluant les communautés d'Agglomération de « Chambéry métropole-Cœur des bauges » et « Grand Annecy » ;

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

7. Affaires relevant des Travaux

2017-03-041 : Adhésion au groupement de commande d'achat d'électricité du SDES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité modifiée,

Vu la loi n°2003-8 du 3 janvier 2003 relative aux marchés de gaz et de l'électricité et au service public de l'énergie,

Vu la loi n°2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article 331-1,

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 10 février 2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes d'électricité du SDES,

Considérant l'intérêt de la commune d'Entrelacs d'adhérer à un groupement de commandes d'électricité pour ses besoins propres,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- DECIDE de l'adhésion de la commune d'Entrelacs au groupement de commandes relatif à la fourniture d'électricité dont le SDES 73 assurera le rôle de coordonnateur,
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- DECIDE que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la commune est fixée et révisée conformément à l'article 7 de la convention constitutive du groupement,
- DONNE mandat au Président du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie pour signer et notifier les marchés conclus dont la commune sera partie prenante,
- DONNE mandat au coordonnateur afin qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison,
- DECIDE que L'ensemble des points de livraison en électricité seront intégrer aux futures consultations lancées par le SDES, y compris ceux dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kVA,
- SOUHAITE souscrire à l'option 100 % énergie verte pour l'ensemble de ces sites
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour accomplir toutes formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions

Contre : 0 Voix

Ne vote(nt) pas : 0

8. Affaires relevant de l'Urbanisme et du Foncier

2017-03-042 : Nouvelle dénomination de la rue "Montée de Mondurand" sur la commune déléguée d'Albens en "Montée des Languais" (rapporteur Marie-Dolorès REVIL)

Dans le cadre du dossier de dénomination des voies, un homonyme a été identifié. Il s'agit de la « Montée du Montdurand » que l'on retrouve sur les communes déléguées d'Albens et de Saint-Germain La Chambotte. Il convient donc de renommer cette rue sur la commune déléguée d'Albens et de l'intituler la « Montée des Languais ».

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

MB

- RENOMMER la montée du Montdurand en « Montée des Languais » sur la commune déléguée d'Albens,
- AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

Détail des votes :

Pour : 58 Voix

Abstentions : 0 Abstentions ()

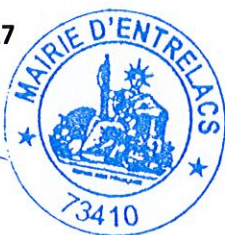
Contre : 0 Voix ()

Ne vote(nt) pas : 0 (

La séance est levée à 22h30.

Fait à ENTRELACS, le 14 avril 2017

Monique BIENFAIT
Secrétaire de séance,



Bernard MARIN
Maire,

